

Le 9 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de Nointot Le Conseil Municipal de Nointot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Manuel HERRERO, maire.

Présents :

M. HERRERO Manuel, Mme LEBLOND Géraldine, M. ROUSSELIN Dominique, Mme BASILLE Catherine, M. LEMAITRE Frédéric, Mme LORAY Anne-Aurore, M. SPADACINI Franck, Mme DELAUNAY Fabienne, M. LOISON Thibaud, Mme LEPILLIER Émeline, M. DUBOC Quentin, Mme HUBY Annick, M. COUCHAUX Mathieu, Mme LOPERA Y ORTIZ Marion, M. MARTINS ALVES Ludovic.

Absents et excusés : -

Absents et excusés ayant donné pouvoir : -

Désignation d'un secrétaire : Mme LEPILLIER Émeline

Rappel de l'ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Tarifs cantine et garderie

Demande de fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement liées aux charges bâtementaires des équipements à vocation pluri communale

Recrutement d'un saisonnier pour le service technique

Convention et prise en charge financière partielle des destructions de nids d'hyménoptères

Décision modificative n°1

Nomination du délégué élu au Comité National d'Action Sociale - CNAS

Désignation délégués SMBV Valmont-Ganzeville

Désignation référent forêt/bois Collectivités forestières Normandie

QUESTION SUPPLEMENTAIRE : Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs - CCID

Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Tarifs cantine et garderie

Il est proposé d'augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée 2026-2027.

- Garderie : 0,84 € le quart d'heure (+ 2 cts) soit 3,36 € l'heure (+8 cts)

- Repas régulier : 4,15 € (+ 5 cts)

- Repas occasionnel : 5,35 € (+ 5 cts)

- Tarif particulier PAI : 1,15 € (+ 5 cts)

(Pour une famille avec 2 enfants, pour 2h de garderie par jour et les repas, cela représente 42 cts d'augmentation par jour, 1,68 € par semaine et 60,48 € par an)

Il est par ailleurs rappelé que les tarifs spéciaux existent pour la garderie :

Garderie non réservée : 1,50 € le quart d'heure

Garderie non annulée : forfait 6,00 € matin / 12,00 € soir

Garderie dépassement (après 18h30) : 1,68 le quart d'heure

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Demande de fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement liées aux charges bâtementaires des équipements à vocation pluri communale

Caux Seine agglo propose un fonds de concours aux communes qui mettent à disposition leurs bâtiments, par le biais d'une convention financière, à d'autres communes.

C'est notre cas avec Raffetot pour l'école.

Il est proposé de solliciter CSa pour bénéficier de ce fonds de concours.

Les dépenses éligibles au CA 2025 sont estimées à 36 009,48 € et sont subventionnables à hauteur de 20%, soit 7 201,90 €.

Notre demande sera présentée en conférence des maires, puis en conseil communautaire à CSa.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec CSa pour le versement du fonds de concours.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Recrutement d'un saisonnier pour le service technique

Il est proposé de recruter un saisonnier à temps complet, pour une durée de 6 mois à compter du 20 avril 2026, afin d'assurer les missions suivantes :

- entretien des espaces verts
- petits travaux sur bâtiments

Ce recrutement, en fonction des candidatures reçues, pourra s'effectuer :

- sous forme de service civique,
- sous forme de contrat aidé,
- sous forme de CDD de droit public, pour accroissement saisonnier d'activité,

En cas de recrutement direct infructueux, la commune se réserve le droit de faire appel à une structure de réinsertion et d'emploi. Dans ce cas, le budget alloué à la prestation sera de 17 000 € maximum par an.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Convention et prise en charge financière partielle des destructions de nids d'hyménoptères

Pour rappel, la commune prend à sa charge 70% des frais liés à la destruction de nids de guêpes ou frelons réalisée par le prestataire avec lequel elle conventionne.

Le prestataire s'occupe de la double facturation (1 facture à l'administré et 1 facture à la commune)

Le déplacement sans destruction ou l'intervention d'un autre prestataire sont à la charge exclusive du demandeur.

La convention actuelle, avec Destruct Guêpes, est valable jusqu'au 25 juin 2026.

En 2025, la commune a participé à la destruction de 33 nids, pour un total TTC de 2 585,60 €

Après consultation, les tarifs proposés par ENTEX76, d'Ourville en Caux sont les plus compétitifs

Il est proposé :

- de continuer à prendre en charge 70% du montant de la prestation, mais dans la limite de deux destructions par an et par foyer,
- de noter que le déplacement sans destruction ou l'intervention d'un prestataire non conventionné, sont à la charge exclusive du demandeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la prochaine convention avec ENTEX.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Monsieur Mathieu COUCHAUX propose de mettre à disposition des habitants des pièges à frelons asiatiques afin d'éviter leur prolifération, et par voie de conséquence l'intervention d'un prestataire pour leur élimination. Les pièges sont spécialement conçus pour épargner les autres insectes (abeilles, guêpes, papillons...)

La distribution des pièges serait souhaitable en tout début d'année afin d'essayer d'attraper les reines fondatrices avant qu'elles ne créent leur colonie. L'ensemble du conseil approuve. Le projet sera à l'étude pour une potentielle mise en place en 2027.

Décision modificative n°1

Le budget primitif 2026 a été réalisé en prenant en compte l'indemnisation de 2 adjoints au maire, et non 3.

À la suite des délibérations prises le 20 mars 2026, il s'avère nécessaire d'augmenter les crédits prévus initialement.

Par ailleurs, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune sera finalement plus élevé que ce qui a été inscrit au budget primitif.

Il est proposé d'approuver la DM1 comme suit :

FONCTIONNEMENT				
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
65	65311	Indemnités de fonction	+ 6 200	
65	65314	Cotisations patronales	+ 300	
74	741121	DGF		+ 6 500
TOTAL			+ 6 500 €	+ 6 500 €

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Nomination du délégué élu au Comité National d'Action Sociale – CNAS

À la suite des élections, il convient de procéder à la désignation du délégué des élus au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Monsieur le Maire se porte volontaire pour assurer ce rôle.

Il est proposé d'approuver que Monsieur Manuel HERRERO soit nommé délégué des élus au CNAS.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Désignation délégués SMBV Valmont-Ganzeville

Afin de représenter notre territoire au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Valmont et de la Ganzeville pour ce nouveau mandat, il est nécessaire de proposer à notre intercommunalité un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les noms des volontaires seront transmis à Caux Seine agglo (car c'est l'agglo qui adhère et non la commune) afin que la liste définitive des délégués et des suppléants qui siégeront au SMBV soit établie.

À noter : les délégués sont convoqués à environ 5/6 réunions par an. Celles-ci ont lieu en semaine vers 18h en général.

Il est proposé de nommer

- Dominique ROUSSELIN délégué titulaire

- Mathieu COUCHAUX délégué suppléant

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Désignation référent forêt/bois Collectivités forestières Normandie

La structure « Collectivités Forestières de Normandie » nous demande de bien vouloir lui transmettre le nom d'un élu référent « forêt / bois ».

Le référent sera l'interlocuteur privilégié de cette structure, et recevra leurs communications et informations.

Il est proposé de nommer

- Messieurs Thibaud LOISON et Mathieu COUCHAUX

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs - CCID

À la suite des élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID. Cette commission se réunit une fois par an. Elle comprend, outre le maire qui en assure la présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces commissaires seront nommés par les services fiscaux sur une liste dressée par le Conseil Municipal. Cette liste doit comporter 24 noms. L'ordre des personnes sur la liste proposée ne préjuge pas des personnes qui seront désignées par les services fiscaux.

Il est proposé de dresser la liste comme suit :

- Tous les membres du conseil (sauf le maire assure la présidence de facto. Soit 14 personnes)

- Benoit DUMESNIL - Dominique SIDOINE

- Linda REQUIER - F-Xavier ROTHACKER

- Nicolas PORET - Michel DELAUNAY

- Joël LEBLOND - Christine COTE

- Hervé DOUYERE - Chantal COURCOT

➔ **Approuvé à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le bureau de Poste fermera définitivement cet été, mais un point Poste sera installé à l'épicerie. Ainsi, toutes les opérations effectuées auparavant à la Poste pourront toujours avoir lieu, mais à l'épicerie. Stella, l'épicière, sera formée et équipée dès juillet 2026. Cette solution permet de soutenir notre commerçante, en lui assurant une activité et un revenu supplémentaire ; tout en gardant les services de la Poste sur la commune.

Il sera sans doute nécessaire de prévoir des petits travaux de rafraîchissement du local avant de le remettre en location.

Monsieur Franck SPADACINI précise que le bâtiment, au niveau du salon de coiffure, est très fissuré et qu'il serait peut-être souhaitable d'envisager des travaux. Monsieur le Maire prend note.

Monsieur le maire indique que comme tous les ans, des travaux seront effectués par les élus à l'école cet été. La réfection du sol des classes des CE aura lieu à compter du 11 juillet.

Pour rappel, lors du passage de la tempête Gorette la toiture de la classe des CE1 a subi des dégâts. Monsieur le maire informe que les entreprises BELLET et MARETTE interviendront pendant les vacances d'avril afin de procéder aux réparations.

L'entreprise ETFN reviendra courant avril afin de terminer les travaux de création de chemins de randonnée dans la forêt communale.

Le terrain de tennis sera fermé une semaine début mai afin de terminer les travaux de rénovation par l'entreprise Zest développement résines.

Les commissions vont se mettre en place, tous les membres du conseil auront les informations, et pourront y participer.

Dates à retenir :

-Lundi 4 mai à 16 h : tirage au sort des jurés d'assises

-Vendredi 8 mai :

- 9h00 : messe à l'église de Bolbec
- 10h45 : rassemblement devant la mairie de Nointot
- 11h00 : départ du cortège vers le monument aux morts
- 11h30 : pot de l'amitié, salle des mariages à la mairie
- 12h30 : départ pour le restaurant

Une réponse est souhaitée avant le 25 avril 2026.

-Jeudi 05/06 à 19h15 : conseil municipal

-Dimanche 28 juin : pique-nique au Château de la Houssaye

-Dimanche 18 octobre midi : repas des aînés (préparation salle la veille)

-Mercredi 11 novembre : cérémonie armistice de 1918 + remise diplômes médaillés du travail

-Mercredi 9 décembre après-midi : spectacle de Noël des enfants

-Samedi 12 décembre 2026 : distribution du colis des aînés le matin + goûter des aînés l'après-midi

Séance levée à 21h00

La secrétaire,

E. LEPILLER

Le Maire,

M. HERRERO